

ANNÉE  
SCOLAIRE

2026  
2027



BOURGES

Service  
Accueil Familles

MERCI DE COMPLETER UNE AUTORISATION PAR ENFANT

Je soussigné Madame, Monsieur

Autorise mon fils/ ma fille

Scolarisé(e) à l'école

à être autonome et par conséquent à rentrer seul(e) à domicile à la descente du car scolaire.

***Cette autorisation est valable pour l'année scolaire en cours. Elle doit être transmise impérativement à l'inscription. L'accompagnateur.trice est déchargé.e de toute responsabilité.***

Fait à Bourges, le

Signature du ou des responsables légaux

**ATTENTION : POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, NOUS NE POUVONS VOUS GARANTIR UNE PRISE EN COMPTE IMMÉDIATE DE L'AUTORISATION SI CELLE-CI EST TRANSMISE EN COURS D'ANNÉE.**

Tout changement en lien avec l'autonomie devra être effectué par mail à l'adresse mail [accueilfamille@ville-bourges.fr](mailto:accueilfamille@ville-bourges.fr) minimum 8 jours avant le 1er jour de fréquentation.

Aucune demande d'autonomie le jour même ne sera prise en compte.



**AUTORISATION D'AUTONOMIE**  
POUR DES ÉLÈVES D'ÂGE ÉLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU CAR SCOLAIRE